

DELIBERATION N° 24-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le deux mars deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 16 février 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Marc LANEYRIE.

Présents :

SAVIGNON Joseph	MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	LE TRAOU Dominique
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	GRIET Bernard	PONCET Denis
SICARD Régis	GONNORD Franck	SAURAT Coraline	BALMET Lucie
BONOMI Jean-Pierre	BONNIER Eric	LANEYRIE Jean-Marc	JEANNIN Michel
BARBAN Benjamin	BARI Nadine	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
MAUROY Claude	CIOT Xavier	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
SIMONNET Martine	FAYARD Adeline	RAVANAT Jean-Luc	BARTHELEMI Maryse
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	CHARLES Christian	FOGLIA Maxence
CHATTARD Arnaud	GIRARDOT Frédéric	MENDEZ Alain	MORA Serge
BRUGNERA Jean-Michel	TRAPANI Mary	GRAND Florence	
GERBI Franck	LAURENS Patrick	PERRIN Gilda	
ROBERT Philippe	TAVERNA Philippe	BATTISTEL Marie-Noëlle	

Absents excusés représentés : BRUN Sylvie (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GIACOMETTI Geneviève (pouvoir à BONNIER Eric), GIRAUD Murielle (pouvoir à CURT Jean-Pierre), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 45
Nombre de pouvoirs : 04
Nombre de délégués votants : 49

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 FEVRIER 2026

Le procès-verbal de la séance du 2 février 2026 est soumis au vote de l'assemblée délibérante.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➔ **ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 2 février 2026.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc LANEYRIE

Certifiée conforme, le 2 mars 2026

La Présidente,
Coraline SAURAT

